

DOCUMENTS A FOURNIR POUR ETABLIR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU UN PASSEPORT BIOMETRIQUE POUR UNE PERSONNE MAJEURE.

Présence de la personne majeure OBLIGATOIRE au dépôt et à remise / Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

DOCUMENTS A FOURNIR DANS TOUS LES CAS

CNI PSP

- Pré-demande www.ants.gouv.fr ou formulaire CERFA n°12100*03
- Justificatif de domicile de **moins de un an** avec nom, prénom, adresse complète
Exemples : facture téléphone, facture électricité, facture gaz, facture eau, avis d'imposition ou de non-imposition, taxes foncières, attestation d'assurance pour le logement.
Attention le justificatif de domicile doit être lié au logement tout autre document ne sera pas recevable
- Photographie d'identité au format 35x45mm **datant de moins de six mois** (planche complète)
- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Timbre fiscal de 86.00€ (achat possible en bureau de tabac ou par internet www.timbres.impots.gouv.fr)

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- Déclaration de perte (mairie) ou déclaration de vol (commissariat ou gendarmerie)
- Timbre fiscal de 25.00€ achat possible par internet www.timbres.impots.gouv.fr ou bureau de tabac
- Document prouvant l'identité avec photo (*exemple permis de conduire, carte vitale nouvelle génération, abonnement train etc.*)
- Acte de naissance de moins de trois mois (*pour les communes non adhérentes à COMEDEC*)

EN CAS D'HEBERGEMENT CHEZ UN TIERS

- Justificatif de domicile de moins de un an au nom, prénom, adresse complète de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement avec mention « depuis plus de 3 mois »
- Document d'identité en cours de validité de l'hébergeant

EN CAS DE MODIFICATION D'ETAT CIVIL

- Copie intégrale avec mentions de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois
- Copie intégrale avec mentions de l'acte de décès datant de moins de 3 mois

EN CAS DE NOM D'USAGE

- Jugement de divorce ou ordonnance du tribunal ou autorisation de l'ex époux pour conservation du nom d'usage